



SYNDICAT NATIONAL  
DES OPHTALMOLOGISTES  
DE FRANCE

Communiqué de presse du 11/09/2015

**#Rapport Voynet / #IGAS / #Ophtalmologie / #LoiSanté / #Lunettes / #Ordonnances**

## **Rapport IGAS – réaction du SNOF**

**Thierry Bour, Président du SNOF (ophtalmologistes) : « *Le rapport Voynet va dans le bon sens, avec une volonté de développer les coopérations entre ophtalmologistes et orthoptistes pour faciliter l'accès des patients aux soins visuels* »**

*Paris, le 11 septembre 2015* – Dans le contexte de l'examen du projet de loi Santé par le Sénat à partir du 14 septembre prochain, certaines conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) concernant la filière ophtalmologique ont été rendues publiques. Selon Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), plusieurs mesures préconisées correspondent à des revendications récurrentes des ophtalmologistes : la généralisation des délégations de tâches aux orthoptistes sous le contrôle des ophtalmologistes, le développement des effectifs d'étudiants en orthoptie et la création de pôles rassemblant tous les professionnels de la vue.

En réaction à la publication des premières mesures du rapport de l'IGAS, le Dr Thierry Bour (SNOF), commente :

***« Le SNOF est satisfait de la reconnaissance du 'travail aidé' : généraliser la coopération ophtalmo-orthoptistes est un levier majeur pour faire face aux besoins actuels et à venir de la population en soins oculaires. Concernant les mesures prises en faveur des opticiens, notamment dans le cadre du renouvellement des lentilles, qui est une nouveauté, nous demandons un encadrement sérieux afin d'éviter tout risque pour les patients. En effet les opticiens n'ont pas tous le réflexe d'avertir le médecin en cas d'adaptation d'une ordonnance. Les ophtalmologistes attendent aussi des mesures concrètes de la part des pouvoirs publics pour favoriser l'intégration des orthoptistes au sein des cabinets d'ophtalmologie de secteur 1, afin de garantir un accès pour tous à une offre de soins moderne. Au global, nous espérons que l'ensemble des mesures prises sera à la hauteur de l'enjeu : répondre aux besoins de soins croissants des Français dans un contexte de vieillissement de la population et de pénurie d'ophtalmologistes ».***

Le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) plaide depuis plusieurs années pour un développement de l'offre de soins garantissant la sécurité sanitaire des patients. La solution passe par deux leviers principaux : l'augmentation du nombre d'internes en ophtalmologie afin de compenser

les départs à la retraite, et le développement des coopérations avec les orthoptistes. Selon les projections actuelles, le déficit d'offre de soins visuels atteindrait 8 millions d'actes en 2020 sans nouvelles mesures. La généralisation des délégations permettrait d'améliorer progressivement les délais de rendez-vous.

**A propos du SNOF :**

Créé en 1906, le SNOF a pour but "d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie". Avec ses 2900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour que la pratique de l'exercice médical soit acceptable par les ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, et préserve au mieux la santé de leurs patients.

[www.SNOF.org](http://www.SNOF.org)

**Contact presse :**

Isabelle Pestourie – [ipestourie@hopscoth.fr](mailto:ipestourie@hopscoth.fr) - 01 58 65 10 77